

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 7 février 2025, à 19h00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présent(e)s : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjoint ; Christine MARTIN, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Aurélie BERNASCONI, Éric VALMAS, Robin ZARUCCHI à partir de la délibération N°DEL2025-02-003, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : Gilles FAVRE par Maryvonne ETALLAZ, Béatrice EGRAZ par Jacques VIALON, Gwendoline MILET par Jérémy BERTEAUX.

Absent(e)s excusé(e)s : Stéphanie BEIN, Robin ZARUCCHI jusqu'à la délibération N°DEL2025-02-002.

Mme Aurélie BERNASCONI a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

O Bail TOTEM : renouvellement 2025 du bail portant mise à disposition d'un terrain à la société TOTEM sis lieu-dit Crêt de l'Echat.

O Marché relatif aux travaux d'accessibilité et de mise en conformité de la salle des fêtes :

- ✓ Attribution du lot n°1 (Maçonnerie-Gros Œuvre) à l'entreprise GALLIA pour un montant de 149 961,86 € HT ;
- ✓ Attribution du lot n°4 (Menuiseries bois) à l'entreprise NINET GAVIN pour un montant de 75 082,60 € HT ;
- ✓ Attribution du lot n°5 (Plâtrerie – Peinture) à l'entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 51 496,99 € HT ;
- ✓ Attribution du lot n°7 (Electricité) à l'entreprise TECH'ELEC pour un montant de 41 666,85 € HT.

Délibérations

- ❖ Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la salle des fêtes communale est louée notamment à des particuliers.

M. NOLLEVAUX a loué la salle des fêtes le week-end du 19 octobre 2024.

Lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté la dégradation de la porte d'entrée droite.

La commune a fait intervenir M. Christian TOURNIER, menuisier, pour une réparation qui a coûté 96,00 TTC.

M. le Maire propose de refacturer ces frais à M. NOLLEVAUX.

Le conseil municipal décide de facturer à M. NOLLEVAUX le coût de la réparation de la porte de la salle des fêtes, soit 96,00 € TTC.

Il autorise M. le Maire à émettre le titre correspondant à cette refacturation.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le service périscolaire est assuré par un agent des écoles engagé par la commune.

Mme Adeline FIORENTINI, qui occupe ce poste, a été placée en arrêt maladie préalable à son congé maternité.

L'annonce anticipée de cet arrêt de travail par Mme FIORENTINI, a permis à la commune de lancer un recrutement ; Mme CAUCHOIX a posé sa candidature.

Suite à entretien et formation, M. le Maire propose de recruter Mme Joëlle CAUCHOIX du 27 janvier 2025 au 5 juillet 2025 inclus.

Le conseil municipal accepte le recrutement de Mme Joëlle CAUCHOIX pour le remplacement de Mme Adeline FIORENTINI au service périscolaire du 27 janvier 2025 au 5 juillet 2025 inclus.

Il autorise M. le Maire à signer le contrat de travail de Mme CAUCHOIX.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Monsieur le Maire rappelle que les enfants qui habitent le hameau de la Combe d'Evuaz sont scolarisés à l'école de La Pesse/ Les Bouchoux.
Il présente à l'assemblée la demande de la chargée d'école de la Pesse relative au financement du projet de voyage scolaire des écoliers de La Pesse à Sausset-les-Pins (13) en mai 2025.
Trois élèves de Champfromier sont concernés par ce voyage.
La participation financière demandée à chaque commune est de 100 € par élève.
M. le Maire rappelle par ailleurs qu'en dehors des frais de scolarité, la commune n'a pas à ce jour apporté son concours au travers d'une quelconque subvention. En conséquence, il propose à titre exceptionnel de répondre positivement à la demande se joignant ainsi à la démarche de la commune de La Pesse.
Le conseil municipal décide de participer au voyage scolaire de 3 élèves de Champfromier scolarisés à l'école de La Pesse à hauteur de 100 € par enfant, soit 300 € au total.
Il précise que cette participation est accordée à titre exceptionnel.
Il accepte le paiement de cette participation à la Caisse des Ecoles de La Pesse.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire explique au conseil municipal qu'en raison de surcroît de travail des services techniques de la commune pendant la période d'été, il y aurait lieu de recruter (comme chaque année) deux agents non titulaires en renfort saisonnier, ceci pendant les mois de juin, juillet et août.
Le conseil municipal décide de créer deux emplois d'Adjoints Techniques occasionnels pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2025.
Il précise que la durée hebdomadaire des fonctions exercées par ces agents sera de 35 heures et que la rémunération sera établie sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367, IM 366 actuellement).
Le conseil habilite M. le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces postes.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire en rez-de-jardin du bâtiment de l'ancien hôtel-restaurant Tournier.
Il expose que le local d'activités dénommé « salle M'Aimée Tournier » est mis à disposition des associations du village et des particuliers contre location.
Cependant, compte tenu de la présence de logements au-dessus de cette salle, il est entendu que cette mise à disposition en soirée reste exceptionnelle.
Le prix de location est fixé à 30 € par jour.
Ces éléments étant rappelés, M. le Maire propose à l'assemblée de faire évoluer ce tarif.
Le conseil municipal dit que la salle M'Aimée Tournier est mise à disposition d'associations et de particuliers en journée et exceptionnellement en soirée.
Il fixe ainsi le tarif :
 - Location : 50 € par jour
 - Caution : 250 € par manifestation.
 Il précise que la 3^{ème} location de l'année sera gratuite.
Il dit que ces tarifs entreront en vigueur à partir du 1^{er} mars 2025.
Cette délibération a été votée avec 9 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

- ❖ M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »
M. le Maire informe l'assemblée que les dépenses réelles d'investissement votées au budget N-1 (hors restes à réaliser) représentent 857 334,02 €.
L'ouverture de crédit anticipée peut donc être de 25 % de 857 334,02 € soit 214 333,50 €.
M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.
Le conseil municipal accepte l'ouverture de crédit par anticipation de 214 333,50 € à l'article 231 – Immobilisations en cours de constructions / chapitre 23 – Immobilisations en cours.
Il s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 de la commune.
Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Commission administration financière

- ❖ Une réunion de la commission finances est fixée le vendredi 21 février de 9h à 12h pour travailler sur le budget 2025.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés : Abattage et dégagement d'arbres tombés sur la route (Combe d'Evuaz, chemin du Poisey, chemin du Moulin Dernier, route des Sanges) par les services techniques / Réparation filet de protection autour du terrain de football / Amélioration de la Défense Incendie du hameau de Communal (Phase 2) par FAMY / Réparations fuites d'eau par la Régie des Eaux rue du Champ du Pont (12/12/2024) et route des Burgondes (31/01/2025).
- ❖ Travaux en cours : Accessibilité et mise en conformité du bâtiment de la salle des fêtes / installation d'une fontaine à eau vers stade de football.
- ❖ Travaux à venir : Travaux d'amélioration de la défense incendie du hameau de Communal (phase 3) avec le concours de la Régie des Eaux (contribution financière de la commune sous forme d'attribution de compensation d'investissement négative au titre des eaux pluviales) / Route du Dière : affaissement de la route suite à une chute d'arbre : déclaration sinistre auprès de l'assurance.

Commission administration civile

- ❖ Noël des enfants de l'école : toujours de très bons retours sur la participation de M. DEFFONTAINE, musher à Champfromier. Les pochons en tissus confectionnés par Mme ETALLAZ pour mettre des friandises ont été très appréciés.
- ❖ Nettoyage de printemps : la date est fixée au dimanche 30 mars à 9h sur la place de la mairie. Des affiches et annonces sur les réseaux sociaux seront diffusées.
- ❖ Fête du village du 5 juillet 2025 : le feu d'artifice est commandé par la commune à la société ARSOTEC.
- ❖ Décorations lumineuses de Noël : un devis pour de la location de luminaires a été demandé à la société ARSOTEC.

Commission administration urbanisme

- **Dossiers d'Urbanisme**

- Déclarations préalables :
 - Monsieur Didier MARCHON : Aménagement de balcon avec modification de façade, parcelle cadastrée C n°1471, au 90 rue du Lapidaire ;
 - Monsieur Christophe PERRIN : Travaux de modification de l'aspect extérieur en façade Nord, parcelles cadastrées D n°1326 et D n°1327, 74 Chemin de la Combe Jean.
- Permis de construire :
 - Société AKWEL : Création d'une aire de stockage, parcelles cadastrées AC n°303, n°258, n°259, n°260, n°301 et n°304, au 975 route des Burgondes.

Sujets et informations divers

- ❖ Boucherie CHAPUIS : La commune a fait appel à Me ROLLIN du cabinet Helios Avocats pour enclencher les démarches pour la restitution des locaux.
- ❖ Boulangerie : Un compromis de vente a été signé entre M. PONSARD et M. LOYRION. La question de l'avenir de l'appartement situé à l'étage du commerce se pose.
- ❖ Portage des repas aux aînés : une étude est en cours afin de proposer un service de portage des repas aux aînés de la commune. Cette possibilité est étudiée par la MARPA, les services de La Poste et la Commune.
- ❖ Lotissement « Les Hauts de Micky » : une réunion s'est déroulée le 22 janvier en mairie avec le géomètre URSOT en charge de l'établissement du Permis d'Aménager et M. CAUSSE pour la partie aménagement paysager. Une lecture du règlement proposé a été faite et discutée entre les élus présents.

- ❖ Une rencontre entre le Dr Catherine GROSREY et les élus s'est déroulée le 23/01/25 afin de préparer le départ en retraite annoncé du docteur au 30/06/2025. Les élus et Mme GROSREY recherchent des solutions pour attirer un nouveau médecin. Plusieurs axes de travail ont été évoqués.
 - ❖ Garage TRUCHE : M. BASTIANELLI a présenté le 20/12/2024 aux élus présents un projet de reprise partielle du garage. Ce projet porte sur le réaménagement de l'atelier et sur l'installation d'une aire de lavage de camping-car. La négociation est en cours avec les propriétaires.
 - ❖ Les déjections canines sur la voie publique notamment les trottoirs se multiplient. Une mise en place de panneaux de signalisation pour la sensibilisation des propriétaires de chiens sera prévue (stade de foot, place du village...).
 - ❖ L'état des chemins forestiers, notamment Chemin du Riret et Pas du Bœuf, est mauvais cet hiver. Les renvois d'eau notamment seront à reprendre par les agents techniques. Ce retard s'explique par la panne pénalisante du tractopelle de la commune pendant 3 mois et le temps passé ces dernières semaines à dégager les arbres tombés sur les chemins avec la neige (Combe d'Evuaz, chemin du Poisey, route des Sanges, chemin du Moulin Dernier).
Dès que les conditions météorologiques le permettront, l'entretien des chemins sera repris comme chaque année.
-
- ❖ Séance levée à 22h15.